

 Agence Nationale de l'Aviation Civile du Burkina Faso	SYSTEME DE GESTION DE LA QUALITE (QMS) POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE METEOROLOGIE AERONAUTIQUE	CIRCULAIRE ANAC-BF-AC-MET-001 Page: 1 de 3 Date: Février 2014
---	---	--

1.0 OBJET

1.1 La présente circulaire a pour but de fournir des indications techniques au fournisseur de services de météorologie aéronautique (en anglais, Aeronautical Meteorological Service Provider) (AMSP) , sur la création et la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité pour la prestation des services de météorologie aéronautique (MET). Le système qualité mis en place doit comprendre les procédures, les processus et les ressources nécessaires pour assurer la gestion de la qualité des informations et données météorologiques destinées à être fournies aux utilisateurs.

1.2 Pour garantir la qualité des données et des informations fournies par les services MET , il est nécessaire d'établir et de mettre en place un système qualité bien organisé.

2.0 RÉFÉRENCES

2.1 Loi n° 13-2010/AN du 10 avril 2006 portant Code de l'Aviation Civile au Burkina Faso ;

2.3 Arrêté n°2013-0036 MIDT/SG/ANAC du 03/12/2013 fixant les exigences pour la fourniture des services de la navigation aérienne dans l'espace aérien Burkinabé ;

2.4 Annexe 3 de l'OACI et Règlements Aéronautiques du Faso (RAF) n°3 ;

2.5. Doc OACI 9873 Manuel sur le système de gestion de qualité dans le domaine de l'assistance météorologique à la navigation aérienne internationale.

3.0 INDICATIONS ET PROCÉDURES

3.1 Généralités

3.1.1 Le système qualité mis en place en conformité avec la présente circulaire doit être conforme aux séries 9000 des normes d'assurance qualité de l'Organisation Internationale de Standardisation (ISO) notamment dans sa version 2008, et doit être certifié par un organisme agréé.

3.1.2 Les normes d'assurance qualité des séries ISO 9000 fournissent un cadre de base pour le développement des programmes d'assurance qualité.

3.2 Développement du Système Qualité

3.2.1 Dans l'élaboration du Système de gestion de la qualité des services de météorologie aéronautique, l'AMSP désigné prend en considération les éléments suivants :

- a) le système de gestion de la qualité fourni aux utilisateurs (clients) l'assurance que les informations météorologiques fournies sont conformes aux exigences énoncées dans l'arrêté n°2013-0036 MIDT/SG/ANAC du 03/12/2013 fixant les exigences pour la fourniture des services de la navigation aérienne dans l'espace aérien Burkinabé;

b) le système de gestion de la qualité inclus la vérification / validation des procédures en ce qui concerne l'échange opérationnel d'informations et données météorologiques (OPMET), ainsi que des ressources pour la surveillance de l'adhésion aux programmes de transmissions prescrites;

c) la démonstration de la conformité du système de gestion de la qualité appliqué par un audit. Si une non-conformité est identifiée, une action doit être entreprise pour déterminer la cause ainsi que les mesures correctives prises. Toutes ces non-conformités observées au cours de l'audit ainsi que les mesures correctives prises, doivent être documentées.

3.2.2 Les principales composantes d'un système de gestion de la qualité doivent comprendre entre autres :

- a) une politique de la qualité ;
- b) un manuel qualité décrivant le système qualité.
- c) des processus et procédures pour toutes les activités d'assurance qualité au sein du système ;
- d) les instructions de travail / procédures opérationnelles
- e) la description des ressources fournies pour la mise en œuvre efficace du système de gestion de la qualité ;
- f) les formulaires, fiches et registres.

3.2.3 Le manuel qualité développée conformément au paragraphe 3.2.2 ci-dessus comporte les éléments typiques suivants:

- a) Titre et portée-** le manuel doit faire référence à la norme spécifique du système de management qualité (par exemple ISO 9001) sur laquelle est basée le système de gestion de la qualité;
- b) Une table des matières;**
- c) Examen, approbation et révision** - la preuve de l'état d'examen, d'approbation, de révision et la date d'édition du manuel qualité doit être clairement indiquée;
- d) Politique qualité et des objectifs** – Celle-ci peut être documentée séparément mais doit être référencé dans le manuel qualité ou y être incluse;
- e) Organisation, responsabilité et Pouvoir-** une description de la structure de l'organisation doit y être incluse. Les organigrammes, les diagrammes des flux et les descriptions d'emploi peuvent être inclus dans le manuel ou y être référencés;
- f) Références** - une liste des documents visés mais non inclus dans le manuel;

g) Description du système de gestion de la qualité - les descriptions des processus et de leurs interactions, les procédures documentées ou leurs références doivent être incluses ;

h) Annexes - toute information de soutien tels que les diagrammes de flux de processus et les organigrammes.

3.2.4 La politique qualité développée au point 3.2.2 ci-dessus doit montrer les caractéristiques distinctives de l'entité désignée pour la fourniture de services météorologiques aéronautique. Les principaux aspects de la politique qualité sont les suivants:

- a) un engagement à la qualité;
- b) l'engagement de répondre aux attentes des clients ;
- c) une mention de responsabilité et de pouvoir ;
- d) être aligné sur la politique commerciale ou de service public globale de l'organisation, à savoir la fourniture de services MET;
- e) inclure un engagement à se conformer aux exigences, principalement les normes prescrites par l'ANAC-BF.
- f) être largement diffusées dans toute l'organisation ;
- g) être révisées lors des revues régulières de direction pour l'amélioration continue.

12 FEV. 2014

Le Directeur Général



Abel SAWADO
Chevalier de l'ordre du mérite
Directeur Général